

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 16 JANVIER 2024 À 19 H  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

---

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absentes : Madame Manon Huard, conseillère, district n° 2  
Madame Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2023 à 19 h et à 19 h 45 et du 21 décembre 2023

**3. CORRESPONDANCE**

3.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2023

**4. GESTION DES FINANCES**

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2023

4.3 Financement permanent des Règlements d'emprunts numéros 11790-2019, 2005-04-8200, 2006-10-8825, 2007-06-9425, 2007-11-9625 et 12260-2022 / Émission d'obligations d'emprunts n° 28

**5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 Octroi de contrat / Conception, montage graphisme, mise en ligne et impression du journal « L'Entre-Guillemets » pour les années 2024 – 2025 – 2026 / Larivière aux Pommes Design

5.2 Quote-part 2024 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier

5.3 Approbation de la mise à jour / Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

5.4 Octroi de subventions 2024 aux organismes accrédités de la Ville

**6. PARTIE INFORMATIVE**

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-01-2024

**1. ORDRE DU JOUR**  
**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

02-01-2024

**2. PROCÈS-VERBAUX**  
**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2023 à 19 h et à 19 h 45 et du 21 décembre 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2023 à 19 h et à 19 h 45 et du 21 décembre 2023 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**3. CORRESPONDANCE**  
**3.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2023**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2023 et invite les membres du conseil à la consulter.

**4. GESTION DES FINANCES**  
**4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2023**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 décembre 2023 et les invite à le consulter.

03-01-2024

**4.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2023**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023 totalisant 708 257,98 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023 totalisant une somme de 708 257,98 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**4.3 Financement permanent des Règlements d'emprunts numéros 11790-2019, 2005-04-8200, 2006-10-8825, 2007-06-9425, 2007-11-9625 et 12260-2022 / Émission d'obligations d'emprunts n° 28**

04-01-2024

**4.3.1 Adjudication par obligations de l'émission n° 28**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 11790-2019, 2005-04-8200, 2006-10-8825, 2007-06-9425, 2007-11-9625 et 12260-2022, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 janvier 2024, au montant de 3 256 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq (5) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

243 000 \$	5,00000 %	2025
255 000 \$	4,50000 %	2026
267 000 \$	4,30000 %	2027
279 000 \$	4,30000 %	2028
2 212 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,69300

Coût réel : 4,66939 %

**2 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

243 000 \$	5,00000 %	2025
255 000 \$	4,50000 %	2026
267 000 \$	4,25000 %	2027
279 000 \$	4,25000 %	2028
2 212 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,51500

Coût réel : 4,66973 %

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

243 000 \$	5,00000 %	2025
255 000 \$	4,60000 %	2026
267 000 \$	4,30000 %	2027
279 000 \$	4,30000 %	2028
2 212 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,42612

Coût réel : 4,74520 %

#### 4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

243 000 \$	4,85000 %	2025
255 000 \$	4,55000 %	2026
267 000 \$	4,35000 %	2027
279 000 \$	4,35000 %	2028
2 212 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,41400

Coût réel : 4,75079 %

#### 5 - BMO NESBITT BURNS INC.

243 000 \$	5,00000 %	2025
255 000 \$	4,50000 %	2026
267 000 \$	4,50000 %	2027
279 000 \$	4,50000 %	2028
2 212 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,29200

Coût réel : 4,76594 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 256 000 \$ de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

05-01-2024

#### 4.3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 256 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 256 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
11790-2019	185 200 \$
2005-04-8200	166 700 \$
2006-10-8825	555 100 \$
2007-06-9425	110 826 \$
2007-11-9625	85 700 \$
12260-2022	2 152 474 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 11790-2019 et 12260-2022, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE SAINT-RAYMOND-SAINTE-CATHERINE  
 225, AVENUE SAINT-MAXIME  
 SAINT-RAYMOND (QUÉBEC)  
 G3L 3W2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 11790-2019 et 12260-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## 5. AFFAIRES COURANTES

06-01-2024

### 5.1 **Octroi de contrat / Conception, montage graphisme, mise en ligne et impression du journal « L'Entre-Guillemets » pour les années 2024 – 2025 – 2026 / Larivière aux Pommes Design**

ATTENDU QUE la Ville désire continuer de produire son journal municipal « L'Entre-Guillemets »;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner, soit Larivière aux Pommes design et Graphica impression inc.;

ATTENDU les deux soumissions reçues à la date de fin de l'appel d'offres sur invitation le 14 décembre 2023, soit Larivière aux Pommes design et Graphica impression inc.;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que le résultat est le suivant (document en annexe) :

Rang	Entrepreneurs	Pointage final
1	Larivière aux Pommes design	20,58
2	Graphica impression inc.	N/A

ATTENDU QUE la soumission de la firme Graphica impression inc. n'a pas obtenu le pointage minimum de 70 %, par conséquent, leur enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Larivière aux Pommes design était conforme à l'appel d'offres;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Larivière aux Pommes design pour la conception, le montage graphisme, la mise en ligne et l'impression du journal « L'Entre-Guillemets » pour les années 2024 – 2025 – 2026 pour les sommes suivantes plus les taxes applicables :

CONCEPTION, IMPRESSION ET MISE EN LIGNE	PRIX SOUMIS 2024	PRIX SOUMIS 2025	PRIX SOUMIS 2026
<b>INFOGRAPHIE • GRAPHISME X 11 PUBLICATIONS PAR ANNÉE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 pages (incluant la page couverture)</li> <li>• Format 17 X 11 / fermé 8.5 X 11 pouces, broché à cheval</li> </ul>	<b>8800\$</b> 800\$ / numéro	<b>9900\$</b> 900\$ / numéro	<b>11 000\$</b> 1000\$ / numéro
<b>FORMAT NUMÉRIQUE X 11 PUBLICATIONS PAR ANNÉE</b> Le journal devra être compressé afin d'être mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Le format numérique devra être compatible avec les téléphones intelligents et les tablettes électroniques.	<b>825 \$</b> 75\$ / numéro	<b>880 \$</b> 80\$ / numéro	<b>990 \$</b> 90\$ / numéro
<b>IMPRESSION X 10 PUBLICATIONS RÉGULIÈRES PAR ANNÉE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 copies du journal</li> <li>• Impression couleurs sur papier Enviro 100</li> <li>• Format 17 X 11 / fermé 8.5 X 11 pouces, broché à cheval</li> <li>• 28 pages (incluant la couverture)</li> </ul>	<b>8500\$</b> 850\$ / numéro	<b>8850\$</b> 885\$ / numéro	<b>9150\$</b> 915\$ / numéro
<b>LIVRAISON X 11 PUBLICATIONS PAR ANNÉE</b> Les copies papier du journal devront être livrées à l'hôtel de ville de Fossambault-sur-le-Lac mensuellement selon le calendrier fourni préalablement par la Ville.	<b>715 \$</b> 65\$ / numéro	<b>770 \$</b> 70\$ / numéro	<b>825 \$</b> 75\$ / numéro
<b>PUBLICATION SPÉCIALE • 1 800 EXEMPLAIRES 1 X PAR ANNÉE</b> <b>PRIX POUR L'IMPRESSION DE 1 800 EXEMPLAIRES POUR LE MOIS DE FÉVRIER</b>	<b>3500 \$</b>	<b>3550 \$</b>	<b>3650 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 340 \$</b>	<b>23 950 \$</b>	<b>25 615 \$</b>

Les taxes fédérale (TPS) et provinciale (TVQ) sont en sus.

QUE la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisée à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

07-01-2024

## 5.2 Quote-part 2024 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a délégué sa compétence à la MRC de La Jacques-Cartier en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire offrir à ses citoyens un service de transport adapté à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer le coût de 12 373 \$ pour le service de transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2024.

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2024.

08-01-2024

## 5.3 Approbation de la mise à jour / Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme Maxxum gestion d'actifs afin de préparer la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU le dépôt de ladite mise à jour du plan d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par Maxxum gestion d'actifs en date du 11 août 2023;

ATTENDU les corrections apportées au plan d'intervention suite aux demandes du MAMH;

ATTENDU l'acceptation de ladite mise à jour du plan d'intervention par le MAMH;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparée par la firme Maxxum gestion d'actifs et telle qu'acceptée par le MAMH.

09-01-2024

#### 5.4 Octroi de subventions 2024 aux organismes accrédités de la Ville

ATTENDU les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 aux organismes accrédités à savoir :

##### Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organismes	Subventions
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	58 285 \$
Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)	63 550 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	1 000 \$
Domaine de la Rivière-aux-Pins	1 000 \$
Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	7 650 \$
<b>TOTAL</b>	<b>131 485 \$</b>

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient défrayés à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2024.

## 6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

### 6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

Rappelons que la première édition de l'année du journal « L'Entre-Guillemets » sera distribuée par la poste, à tous les propriétaires, le 1<sup>er</sup> février prochain et traitera majoritairement du budget 2024. Les éditions subséquentes seront disponibles en version électronique et quelques copies papier seront disponibles, entre autres, à la réception de l'hôtel de ville.



## **6.2 Compte de taxes en ligne**

Les comptes de taxes municipales seront postés à la fin du mois de janvier.

Pour ceux qui ne désirent plus recevoir leur compte de taxes « papier », une option leur est offerte afin de l'obtenir en version électronique. Il suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site Internet de la Ville au [www.fossambault-sur-le-lac.com](http://www.fossambault-sur-le-lac.com), et de sélectionner CLIQUEZ ICI dans la case VOILÀ! · DOSSIER CITOYEN.

## **7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 21, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 21.

10-01-2024

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 21.

---

Jacques Poulin, maire

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA